

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 276 – 19/10/2020

Le Conseil Municipal du 9 octobre 2020



Le dernier Conseil Municipal en date a notamment procédé à des modifications concernant les délégations données au Maire par délibération du 5 juin 2020.

Ainsi, il a été décidé :

- Pour la compétence référencée en 9, concernant le droit de préemption, « d'exercer ce droit, au nom de la commune, sans limite » ;
- Pour les compétences référencées 10 et 14, relatives au droit de priorité et au dépôt des demandes d'urbanisme pour démolition, transformation ou édification de biens municipaux, elles sont retirées.

Ce conseil a enregistré une décision modificative de crédits budgétaires visant à financer les travaux en cours en réajustant les prévisions budgétaires aux investissements réalisés.

Ce conseil a également permis de fixer à 3 ans la périodicité du contrôle des points d'eau incendie.

Il a entériné une reconduction tacite annuelle avec le Refuge du Mordant pour la convention de fourrière concernant les animaux divagants.

Il a accordé un droit de stationnement à un nouveau commerce ambulant (voir article ci-dessous)

Il a entériné le projet de convention entre le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Commune concernant la mise en place d'un sentier d'interprétation utilisant certains chemins et sentiers communaux.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil municipal est consultable en mairie.

Vigilance sécheresse

Compte tenu des précipitations significatives en Meurthe-et-Moselle et des prévisions météorologiques ne laissant pas présager d'un retour à la sécheresse dans les prochaines semaines, le Préfet a abrogé les arrêtés de limitation des usages de l'eau sur l'ensemble du département.

Toutefois, le niveau « vigilance » est maintenu, et le Préfet appelle les meurthe-et-mosellans à faire preuve de responsabilité et à se montrer raisonnables dans leurs usages de l'eau, que ce soit à leur domicile ou en extérieur.

Vous pouvez retrouver toutes les informations de la situation en cours sur la page dédiée à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau>

Qualité de l'eau

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 6 octobre 2020
La conclusion sanitaire est :

« Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaire pour les paramètres analysés. Toutefois la teneur en désinfectant (chlore libre) est élevée (>0.3mg/l). »

Covid

Note d'informations sur les derniers arrêtés préfectoraux du 14 octobre 2020 qui prolongent :

1. jusqu'au 3 novembre 2020 inclus, l'interdiction des rassemblements festifs ou familiaux réunissant plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public (ERP) du département de Meurthe-et-Moselle,
2. jusqu'au 15 novembre 2020 inclus, l'obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus lors des rassemblements de plus de 10 personnes, des marchés, brocantes, vide-greniers et fêtes foraines dans le département de Meurthe-et-Moselle,
3. jusqu'au 15 novembre 2020 inclus, l'obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement scolaire et d'enseignement supérieur dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Projet de commerce ambulant

Comme il avait déjà été annoncé dans un précédent bulletin municipal d'informations, la mairie avait été contactée par M. Pascal LOUIS pour un projet de commerce ambulant de produits locaux et du terroir, proposant notamment des produits frais et de l'épicerie.

L'autorisation lui a été accordée de s'installer les mercredis après-midi, de 16h15 à 17h30 à l'endroit où se place le camion-pizzas les mardis - rue de Maron, côté gauche, après la mairie et l'abri-bus.

Il envisage de commencer début novembre. Merci de lui réserver un bon accueil.

Opération Brioches de l'amitié 2020



Du fait du contexte sanitaire actuel, le Bureau de l'AEIM nous informe avoir pris la décision de ne pas organiser l'Opération Brioches pour l'année 2020, opération emblématique et solidaire depuis 45 ans.

Cependant, l'AEIM souhaite être présente durant ce mois d'octobre, pour que l'élan de générosité perdure.

L'AEIM a, par ailleurs, ouvert un fond d'urgence Covid durant la crise. Pour les personnes intéressées, rendez-vous sur : <https://www.helloasso.com/associations/aeim/formulaire/3>

Recensement des scolaires

Pour préparer au mieux les futures rentrées scolaires, le Syndicat Inter-Scolaire a besoin de connaître le nombre d'enfants susceptibles d'intégrer les écoles maternelles et primaires.

Merci aux parents d'enfants de 0 à 3 ans de bien vouloir signaler en mairie leurs enfants concernés pour les prochaines années.

A noter



**ATTENTION
TRAVAUX**

La commune de Gondreville nous informe qu'en raison de travaux prévus sur la route de Villey le Sec, la circulation sera interdite, sauf pour les riverains,
du lundi 26 octobre 7h00 au mardi 27 octobre 2020 18h00